



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

Communes de Remoulins et de Saint-Bonnet-du-Gard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative au projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Remoulins
par le syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard**

Par arrêté préfectoral n° 30-2019-08-12-002 du 12 août 2019, une enquête publique relative au projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la maison des associations et la rue de Baudran, à Remoulins, par le syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard sur le territoire des communes de Remoulins et de Saint-Bonnet-du-Gard, est ouverte en mairies de Remoulins et de Saint-Bonnet-du-Gard durant 16 jours consécutifs,

du lundi 23 septembre 2019, à 9 heures, au mardi 8 octobre 2019, à 17 heures, inclus.

Cette enquête publique comprend deux objets :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la maison des associations et la rue de Baudran, à Remoulins,
- une enquête parcellaire préalable à la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation de ce projet de travaux.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, entre la maison des associations et la rue de Baudran, à Remoulins, par le syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard et la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation de ce projet, ou un arrêté de refus.

Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près la Cour d'appel de Nîmes, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes, le 18 juin 2019.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies de Remoulins et de Saint-Bonnet-du-Gard, où ils pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- Remoulins, du lundi au jeudi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, le vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- Saint-Bonnet-du-Gard, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet de la commune de Remoulins, disponible à l'adresse suivante : www.remoulins.fr

Durant l'enquête publique, les observations portant sur l'utilité publique du projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la maison des associations et la rue de Baudran, à Remoulins, par le syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Remoulins, 71, avenue Geoffroy Perret, 30210 Remoulins.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairies de :

Remoulins

le lundi 23 septembre 2019, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)

le mardi 8 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête)

Saint-Bonnet-du-Gard

le mercredi 2 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures.

Tout renseignement utile sur le projet peut également être obtenu auprès du syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard, secrétariat général de la mairie de Remoulins, 71, avenue Geoffroy Perret, tel : 04.66.37.61.93. aux fins d'obtenir toutes informations ou précisions utiles sur le projet.

Le présent avis sera affiché en mairies de Remoulins et de Saint-Bonnet-du-Gard. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Un exemplaire du rapport, accompagné de l'avis et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également laissé à la disposition du public, en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9 et sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au siège du syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard, en mairie de Remoulins, à la mairie de Saint-Bonnet-du-Gard, ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.